

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 10 : Élection des États contractants qui seront représentés au Conseil

CANDIDATURE DU LIBAN

(Note présentée par le Liban)

1. Le Liban a l'honneur d'annoncer à la 35^{ème} Session de l'Assemblée de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) qu'il sollicite sa réélection au Conseil au titre de la troisième Partie pour le prochain Triennat
2. La candidature du Liban repose principalement sur les considérations suivantes :
 - Le Liban est un membre fondateur de l'OACI depuis 1944, il a de plus adhéré à la majorité des conventions internationales établies par l'Organisation.
 - Grâce à son contexte géographique et historique, le Liban représente un message de diversité linguistique et culturelle dans le Moyen-Orient, il est, pour cette région, son point de jonction entre l'Est et l'Ouest. Le Liban estime que le renforcement de l'aviation civile constitue l'un des plus importants moyens propres à répandre et à diffuser ce message.
 - Le Liban est l'un des premiers États à avoir contribué au développement du secteur de l'aviation civile au Moyen-Orient, et ce grâce aux facilités prodiguées par l'Aéroport International de Beyrouth (AIB), la compagnie aérienne Middle East Airlines (MEA) qui a été parmi les premières compagnies aériennes dans la région, ainsi que la compagnie TRANS MEDITERRANEAN Airlines (TMA) qui fût le premier transporteur aérien de frêt (cargo) dans la région et la troisième au monde.
 - L'Aéroport International de Beyrouth est devenu un des plus modernes aéroports de part ses installations et ses équipements capables de fournir les meilleurs services, tant pour les compagnies aériennes que pour les passagers (nouvelles pistes, nouvelle aérogare, aérogare pour aviation privée et VIP, compagnies de manutention, traiteurs, magasins et boutiques, espaces de stationnement, approvisionnement en carburant, zone franche, etc.), l'aéroport peut ainsi desservir 6 millions de passagers par an.

¹ Versions anglaise et française fournies par le Liban.

- Le Liban a entrepris les démarches concrètes nécessaires pour développer et moderniser les règlements relatifs à la sécurité et la sûreté de l'aviation civile, tout en garantissant leur application d'une manière efficace, répondant ainsi aux changements intervenus au niveau mondial et aux progrès technologiques, et ce grâce au programme de Coopération Technique de l'OACI. Il a également modernisé la gestion du secteur de l'aviation civile en promulguant une loi qui a institué d'une part l'Autorité Générale de l'aviation civile en tant qu'organe de législation et de supervision, et d'autre part une entité privée chargée de la gestion de l'Aéroport International de Beyrouth et d'autres aéroports civils, séparant ainsi les fonctions législatives des fonctions opérationnelles.
- Le Liban a pris l'initiative d'adopter la politique du "ciel ouvert" et d'octroyer les libertés de l'air unilatéralement (y compris la cinquième liberté). Le Liban, étant l'unique pays de la région à avoir adopté cette politique, ce fait a renforcé le transport aérien et élevé le nombre de compagnies aériennes opérant à partir de l'AIB et augmenté le Produit national Brut, cette politique n'ayant point engendré des répercussions négatives sur la compagnie aérienne nationale, MEA, qui a renouvelé son parc aérien en se procurant les avions les plus modernes.
- Conformément à la politique "du ciel ouvert", plusieurs exploitants nationaux de vols d'affrètement (charter) ont été certifiés, auxquels s'ajoutent plusieurs compagnies étrangères fournissant la même catégorie de services.
- Le Centre Libanais pour la Sécurité de l'aviation Civile (CSAC) à l'Aéroport International de Beyrouth, reconnu par le Conseil de l'OACI dès 1962 comme centre régional de formation et d'entraînement, déploie actuellement un effort important pour répondre aux besoins propres à couvrir les divers secteurs du transport aérien.
- Le Liban réitère son support aux efforts déployés par l'OACI, ainsi qu'à ses programmes futurs, notamment le programme Universel d'Audits de Supervision de la Sécurité (USOAP), le programme Universel d'Audits de Sûreté, ainsi qu'aux programmes de coopération et de soutien aux pays en voie de développement, notamment dans le cadre du programme IFFAS et du programme de renforcement des bureaux régionaux.

3. Le Liban, qui accorde une importance cruciale au développement de l'aviation civile internationale et du transport aérien international, mû par son désir de coopérer avec les membres du Conseil de l'OACI pour le bien de tous les États membres de l'Organisation, espère pouvoir compter sur l'appui des États participants à l'Assemblée Générale pour sa réélection au Conseil de l'OACI.